

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept le neuf février, à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation en date du 2 février 2017 de Monsieur le Président, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Salle des Fêtes Cour-Cheverny, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

DEGRUELLE Christophe, BAUDU Stéphane, FROMET François, TONDEREAU Alain, GARCIA Corinne, LESCURE Pierre, SIMONNIN Benoît, BAILLY Françoise, CROSNIER-COURTIN Yves, TROTIGNON Chantal, OLAYA Pierre, CONTOUR Michel, BOUJOT Jérôme, THIOULET François, BOURSEGUIN Yann, MOELO Didier, GRICOURT Marc, REBOUT Chantal, SOULES Odile, VETELE Benjamin, COUTY Myriam, QUINET Fabienne, VIEIRA Gildas, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VILLANFIN Annick, ROBILIARD Denys, BEIGBEDER Françoise, DELAPORTE Jean-Benoit, DE RUL Marylène, BOISSEAU Pierre, MONTEIRO Catherine, BUTEAU Louis, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, CHAUVIN Jacques, FERRE Christelle, MALHERBE Jean-Luc, CHASSIER Michel, PARIS Mathilde, LEPRAT Denis, GUIMARD Serge, LEFEBVRE Jean-Pierre, BOULAY Jean-Albert, PASQUET Joël, BURNHAM Henri, CROISSANDEAU François, MARIER Eveline, GENUIT Eliane, BORDE François, GOURAULT Jacqueline, BOURGUEIL Claudette, GEORGE Yves, GUETTARD Philippe, GUELLIER Jean-Yves, LEHOUELLEUR Yves, DARNIS Michel, SEGRET Nadine, CHARZAT Gérard, MORESVE Maryse, PANNEQUIN Bernard, FESNEAU Michel, CHAPPUIS Jean-Noël, MARSEAULT Marie-Noëlle, GASIGLIA Jean, LE BELLU Nicole, MONTARU Pierre, MORETTI Jean-Marc, ROUSSELET Audrey, NAVARD Catherine

POUVOIRS :

OLIVIER Yves donne procuration à SOULES Odile, BORDIER Sylvie donne procuration à PATIN Joël, REINEAU Véronique donne procuration à CHAUVIN Jacques, BERGER Jean-Louis donne procuration à CHASSIER Michel, BARBOUX Annie donne procuration à TONDEREAU Alain, HADDAD Georges donne procuration à BAUDU Stéphane, SEVREE Yannick donne procuration à GUETTARD Philippe, VEE Alain donne procuration à GASIGLIA Jean, PIGOREAU Didier donne procuration à PANNEQUIN Bernard, GILBERT Elie donne procuration à DEGRUELLE Christophe, BARROIS Yves donne procuration à BOULAY Jean-Albert, MARY Christian donne procuration à FROMET François

GAVEAU Simone par CHARRET Patrice, GALLARD Lionella par TESSIER Philippe, GUILLON Didier par PESCHARD Eric, LE TROQUIER Catherine par JANVIER Eric, MASSON Philippe par BUCCELLI Laurence

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

, BARRETEAU Elise, ESKI Ozgur, LEDOUX Stéphane, LHERITIER Catherine, HERVY Claudine

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance :

Monsieur François CROISSANDEAU

N°	ADMINISTRATION GENERALE – Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégations accordées au Président par le Conseil Communautaire - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation
----	---

Décision : Le conseil communautaire a pris connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation.

N° 2017-001	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – Installation des conseillers communautaires des communes nouvelles de Valencisse, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire
-------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- installer Messieurs Jean-Yves GUELLIER, Gérard CHARZAT et Denis LEPRAT dans leurs fonctions de conseiller communautaire d'Agglopolys en leur qualité de délégué de la commune nouvelle Valencisse,

- installer Monsieur Jean GASIGLIA, Madame Catherine LHERITIER et Monsieur Henri BURNHAM dans leurs fonctions de conseiller communautaire d'Agglopolys en leur qualité de délégué de la commune nouvelle Valloire-sur-Cisse,

- installer Monsieur Pierre OLAYA, Mesdames Nicole LE BELLU et Nadine SEGRET dans leurs fonctions de conseiller communautaire d'Agglopolys en leur qualité de délégué de la commune nouvelle Veuzain-sur-Loire.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-002	INSTANCES COMMUNAUTAIRES – ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU pour les communes nouvelles de Valloire-sur-Cisse, Valencisse et Veuzain-sur-Loire
-------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- élire les membres du bureau communautaires suivants :

* Monsieur Jean GASIGLIA, maire de la commune nouvelle de Valloire-sur-Cisse et conseiller communautaire délégué,

* Madame Catherine LHERITIER, maire déléguée de Chouzy-sur-Cisse,

* Monsieur Henri BURNHAM, maire délégué de Coulanges.

* Monsieur Jean-Yves GUELLIER, maire de la commune nouvelle de Valencisse.

* Monsieur Gérard CHARZAT, maire délégué d'Orchaise et conseiller communautaire délégué,

* Monsieur Denis LEPRAT, maire délégué de Chambon-sur-Cisse.

* Monsieur Pierre OLAYA, maire de la commune nouvelle Veuzain-sur-Loire et vice-président,

* Madame Nicole LE BELLU, maire déléguée de Veuves.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-003	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Participation de conseillers municipaux des communes nouvelles de Valloire-sur-Cisse, Valencisse et Veuzain-sur-Loire
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner comme membre des commissions les élus suivants :

*** pour la commune nouvelle de Valloire-sur-Cisse :**

1- SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

- Isabel DE ANDRADE (Coulanges)
- Stéphane FLEURY (Chouzy-sur-Cisse)

2 - FINANCES – PERSONNEL

- Dominique BRUEL (Coulanges)
- Patricia GACOIN (Chouzy-sur-Cisse)
- Jean GASIGLIA (Seillac)

3 - ASSAINISSEMENT – VOIRIE – INFRASTRUCTURES

- Hubert DELORY (Coulanges)
- Franck NAVEREAU (Chouzy-sur-Cisse)
- Christophe CHRETIEN (Seillac)

4 - HABITAT – AMÉNAGEMENT – AGRICULTURE – TRANSPORTS

- Jacky CHARITOUR (Coulanges)
- Martine COURVOISIER (Chouzy-sur-Cisse)
- Michel FOUCHAULT (Seillac)

5 - STRATÉGIE ÉCONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Jean-Paul BRISSON (Chouzy-sur-Cisse)
- Laurence EDMEADS (Coulanges)
- Nelly BESNARD (Seillac)

6 - DÉCHETS - CADRE DE VIE – FOURRIÈRES

- Jean-Marie BRUNEAU (Chouzy-sur-Cisse)
- Jacqueline GAUVIN (Coulanges)
- Nelly BESNARD (Seillac)

7 - TOURISME – CULTURE – SPORTS ET LOISIRS

- Raphaëlle ALLOUIN (Chouzy-sur-Cisse)
- Catherine COLLIN (Coulanges)
- Michel FOUCHAULT (Seillac)

8 - SOLIDARITÉ ET INNOVATION SOCIALE

- Véronique BESNARD (Chouzy-sur-Cisse)
- Christine ALLION (Coulanges)
- Nelly BESNARD (Seillac)

*** pour la commune nouvelle de Valencisse :**

1- SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

- Michel DUBUISSON (Chambon-sur-Cisse)
- Jean-Yves GUELLIER (Molineuf)
- Gérard CHARZAT (Orchaise)

2 - FINANCES – PERSONNEL

- Joël CHASSIER (Chambon-sur-Cisse)
- Georges SOLLOSSI (Orchaise)

3 - ASSAINISSEMENT – VOIRIE – INFRASTRUCTURES

- Christian BARON (Chambon-sur-Cisse)
- Jean-Claude FROMET (Molineuf)
- Jean- Louis SLOVAK (Orchaise)

4 - HABITAT – AMÉNAGEMENT – AGRICULTURE – TRANSPORTS

- Geneviève LE BAIL (Chambon-sur-Cisse)
- Jean-Claude GOHIER (Molineuf)
- Corinne FERRAND (Orchaise)

5 - STRATÉGIE ÉCONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Denis LEPRAT (Chambon-sur-Cisse)
- Christine PAVY (Molineuf)
- Evelyne DAURON (Orchaise)

6 - DÉCHETS - CADRE DE VIE – FOURRIÈRES

- Patrice JOBARD (Chambon-sur-Cisse)
- Dorothée ANSERMINO (Molineuf)
- Joël DRONIOU (Orchaise)

7 - TOURISME – CULTURE – SPORTS ET LOISIRS

- Joël CHASSIER (Chambon-sur-Cisse)
- André MANDARD (Molineuf)
- Patrice ULMI (Orchaise)

8 - SOLIDARITÉ ET INNOVATION SOCIALE

- Brigitte BELLANGER (Chambon-sur-Cisse)
- Noëlline BOITELLE (Orchaise)
- André MANDARD (Molineuf)

**** pour la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire:***

1- SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

- Nadine SEGRET (Onzain)
- Nicole LE BELLU (Veuves)

2 - FINANCES – PERSONNEL

- Yves LECUIR (Onzain)
- Gilles LEROUX (Veuves)

3 - ASSAINISSEMENT – VOIRIE – INFRASTRUCTURES

- Gérard HERSANT (Onzain)
- Samuel MARPAULT (Veuves)

4 - HABITAT – AMÉNAGEMENT – AGRICULTURE – TRANSPORTS

- Nadine SEGRET (Onzain)
- Christophe MARPAULT (Veuves)

5 - STRATÉGIE ÉCONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Yves LECUIR (Onzain)
- Julien BARRIER (Veuves)

6 - DÉCHETS - CADRE DE VIE – FOURRIÈRES

- Daniel BOUQUIN (Onzain)
- Sylvie SCHNIDER (Veuves)

7 - TOURISME – CULTURE – SPORTS ET LOISIRS

- Isabelle DESMIER (Onzain)
- Francine GALLOU (Veuves)

8 - SOLIDARITÉ ET INNOVATION SOCIALE

- Marylène REUILLON (Onzain)
- Marie CLEMENT (Veuves)

Décision : à l'unanimité

N° 2017-004	ADMINISTRATION GENERALE – VAL ECO – PAYS DES CHATEAUX - Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération de Blois pour les communes nouvelles de Valloire-sur-Cisse, Valencisse et Veuzain-sur-Loire
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner les élus suivants pour siéger à **VAL ECO** :

* **Commune nouvelle de Valloire-sur-Cisse** :

Titulaires	Suppléants	
Gilles PERDEREAU	Jean-Paul BRISSON	Chouzy-sur-Cisse
Henri BURNHAM	Hubert DELORY	Coulanges
Nelly BESNARD	Jean GASIGLIA	Seillac

* **Commune nouvelle de Valencisse** :

Titulaires	Suppléants	
Dorothée ANSERMINO	René GROSOS	Molineuf
Joël DRONIOU	Nathalie CHAMPION	Orchaise
Patrice JOBARD	Geneviève LE BAIL	Chambon-sur-Cisse

* **Commune nouvelle Veuzain-sur-Loire** :

Titulaires	Suppléants	
Yves LECUIR	Philippe CARREZ	Onzain
Georges PARCE	Noëlle PICAULT	Onzain
Francine GALLOU	Sylvie SCHNIDER	Veuves

- pour siéger au **PAYS DES CHATEAUX** :

* **Commune nouvelle de Valloire-sur-Cisse** :

Titulaires	Suppléants	
Martine COURVOISIER	Patricia GACOIN	Chouzy-sur-Cisse
Henri BURNHAM	Isabel DE ANDRADE	Coulanges
Michel FOUCHAULT	Jean GASIGLIA	Seillac

* **Commune nouvelle de Valencisse** :

Titulaires	Suppléants	
André MANDARD	Axelle BERGERON	Molineuf
Jean-Louis SLOVAK	Georges SOLLOSSI	Orchaise
Joël CHASSIER	Martine ROGER	Chambon-sur-Cisse

* **Commune nouvelle Veuzain-sur-Loire** :

Titulaires	Suppléants	
Pierre OLAYA	Gérard HERSANT	Onzain
Nicole LE BELLU	Gilles LEROUX	Veuves

Décision : à l'unanimité

N° 2017-005	ADMINISTRATION GENERALE – Utilisation de véhicules pour l'exercice des mandats ou fonctions - Application des dispositions de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser l'utilisation d'un véhicule par le Président pour l'exercice de son mandat et par le Directeur Général des Services, pour l'exercice de ses fonctions, en application de l'article L 5211-13-1 du CGCT.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-006	FINANCES – Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2017.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 au vu du rapport ci-annexé ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport d'orientations présenté.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-007	FINANCES – Attribution de compensation provisoire - Exercice 2017
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- renoncer, pour 2017, au versement au profit d'Agglopolys des attributions de compensation lorsqu'elles sont négatives (communes de Champigny-en-Beauce, Lancôme, Saint-Bohaire et Valaire),
- approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation et ses modalités de versement selon le tableau ci-après

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2017
AVERDON	77 974
BLOIS	16 048 034
CANDE SUR BEUVRON	30 268
CELLETES	67 240
CHAILLES	166 280
CHAMPIGNY EN BEAUCE	0
CHAUMONT SUR LOIRE	18 194
CHEVERNY	33 153
CHITENAY	24 323
COMMUNE NOUVELLE VALENCISSE	73 165
COMMUNE NOUVELLE VALLOIRE SUR CISSE	254 500
COMMUNE NOUVELLE VEUZAIN SUR LOIRE	159 037
CORMERAY	6 852
COUR CHEVERNY	252 370
FOSSE	466 666
FRANCAY	4 676
HERBAULT	138 536
LA CHAPELLE VENDOMOISE	305 147
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 124 058
LANCOME	0
LANDES LE GAULOIS	10 145
LES MONTILS	66 400
MAROLLES	72 779
MENARS	144 062
MESLAND	33 494
MONTEAUX	13 854
MONTHOU SUR BIEVRE	13 188
RILLY SUR LOIRE	38 845

SAINT BOHAIRE	0
SAINT CYR DU GAULT	13 087
SAINT DENIS SUR LOIRE	158 028
SAINT ETIENNE DES GUERETS	2 087
SAINT GERVAIS LA FORET	406 043
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	31 840
SAINT SULPICE DE POMMERAY	65 091
SAMBIN	4 509
SANTENAY	2 155
SEUR	7 916
VALAIRE	0
VILLEBAROU	1 135 107
VILLEFRANCOEUR	19 211
VILLERBON	175 377
VINEUIL	1 785 606
TOTAL 43 COMMUNES	23 449 297

- de dire que cette attribution de compensation sera versée par douzième à compter du mois de janvier 2017 par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération, sans mandatement préalable.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-008	FINANCES – Vote des Taux de TH, TFNB et CFE– Exercice 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 **sans changement par rapport à l'année 2016**, à savoir :

- **9,57 %** pour la Taxe d'Habitation ;
- **2,33 %** pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties ;
- **25,46 %** pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-009	FINANCES – Vote des Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,

- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-010	FINANCES – Cartes d'achat - Déploiement du dispositif – Avenant n° 2.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

ARTICLE 1 : Déploiement de la carte d'achat au sein des services d'Agglopolys.

La CAISSE D'EPARGNE Loire Centre met à la disposition d'Agglopolys 12 cartes d'achat au porteur, confiées :

- à la Direction des Finances (1 carte nominative) ;
- au Service Parc Automobiles (7 cartes nominatives) ;
- au Service Achats Logistique (1 carte nominative) ;
- au Magasin des Ateliers – Bâtiments (3 cartes nominatives).

Agglopolys procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

ARTICLE 2 : Augmentation du montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achat d'Agglopolys.

Le montant plafond global de règlements effectués par la carte d'achat d'Agglopolys fixé à 52 700 euros pour une périodicité annuelle est porté à 127 700 euros, selon la répartition suivante :

Carte d'achat au porteur de la Direction des Finances : 15 000 euros

Cartes d'achat aux porteurs du Service Parc automobiles : 37 700 euros

Carte d'achat au porteur du Service Achats Logistique : 60 000 euros

Cartes d'achat aux porteurs du Magasin des Ateliers – Bâtiments : 15 000 euros

- Les autres conditions du contrat établi entre la communauté d'agglomération de Blois et la CAISSE D'EPARGNE Loire Centre en date du 26 juin 2015, modifiées par avenant n° 1 en date du 29 février 2016 demeurent inchangées.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-011	ASSAINISSEMENT – Contributions pluviales 2016 - Communes de la Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer le montant de cette contribution, pour l'exercice 2016, respectivement à :

* **5 377,00 € HT** soit **5 914,70 € TTC** pour la commune de La Chaussée-Saint-Victor,

* **3 825,58 € HT** soit **4 208,14 € TTC** pour la commune de Saint-Denis-sur-Loire.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-012	ASSAINISSEMENT – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour études préalables au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration du Blaisois et du plan d'épandage associé
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour le financement de cette étude,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-013	PERSONNEL TERRITORIAL – Modification du tableau des emplois - créations d'emplois
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer les emplois et procéder aux ajustements figurant dans le présent rapport ;

- modifier en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-014	PERSONNEL TERRITORIAL – Mise en place d'une expérimentation de télétravail
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider le principe de l'expérimentation pour les agents volontaires sur une durée effective de 12 mois,

- valider la charte d'expérimentation et le contrat d'engagement,

- valider le principe de la limitation de l'expérimentation à 2 % des effectifs cumulés de l'agglomération, de la ville et du CIAS.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-015	PERSONNEL TERRITORIAL – Mise en œuvre de la prolongation du dispositif exceptionnel d'accès à l'emploi titulaire - programme pluriannuel
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le programme pluriannuel 2016/2018 d'accès à l'emploi titulaire proposé par Agglopolys.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-016	CULTURE – Enseignement musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental - participation financière de la Communauté d'Agglomération de Blois aux frais de restauration scolaire des enfants résidant sur le périmètre communautaire hors Blois et scolarisés en classes à horaires aménagés (CHAM)
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter la prise en charge pour les élèves scolarisés en CHAM et résidant sur le périmètre communautaire hors Blois, du différentiel entre le tarif applicable aux enfants domiciliés à Blois et le tarif unique pour les hors Blois tels que fixés chaque année dans la délibération tarifaire de la ville de Blois,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toute pièce afférente à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-017	CULTURE – Enseignement musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la Communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys - échange de groupes avec Waldshut (Allemagne) - fixation d'un droit d'inscription - demande d'une subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'OFAJ,
- fixer un droit d'inscription de 50 € par élève.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-018	MARCHES PUBLICS – Charte de lutte contre le travail illégal et la protection de l'emploi local
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les six recommandations suivantes à insérer ou à utiliser dans les marchés publics de travaux de la communauté d'agglomération de Blois,

* obliger les candidats aux marchés publics de travaux de la communauté d'agglomération de Blois d'informer de leur intention de faire appel à des travailleurs détachés (clause à insérer dans le dossier de consultation des entreprises : Règlement de consultation et marché public), ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de sous-traitance dudit marché,

* prévoir dans le marché public une clause de mise en demeure en cas de non-réception de la déclaration de détachement et de la copie du document désignant son représentant sur le territoire national avec une clause de pénalités en cas de retard de transmission ou de résiliation du marché en cas de non production ;

* introduire une clause dans les marchés de travaux mentionnant l'obligation pour le titulaire du marché public, employant du personnel étranger détaché, de mettre à disposition des traducteurs/interprètes sur les chantiers, à leurs frais, pour garantir la compréhension et l'usage du français par tous les travailleurs,

* imposer dans les consultations des entreprises pour les marchés publics de travaux des cadres de réponse faisant apparaître clairement la part de la main d'œuvre afin de détecter des rémunérations ne respectant pas les règles en vigueur (SMIC, conventions collectives),

*poursuivre et systématiser l'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux pour favoriser l'emploi des personnes en difficulté d'insertion permettant de faire recruter des salariés du territoire national ;

* systématiser le contrôle du travail dissimulé, en confiant lors des marchés de travaux à des sociétés titulaires de marchés publics pour la mission SPS (coordination sécurité protection de la santé) la mission de vérifier sur site que les employeurs respectent bien les dispositions du code du travail, outre les contrôles de l'inspection du travail,

- approuver la charte d'engagements dans le secteur du bâtiment et des travaux publics pour la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale et autoriser le Président à signer ladite charte et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-019	HABITAT – Fonds Surcharge Foncière - Attribution de subvention au titre de l'année 2016
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider l'attribution d'une subvention de 52 000 € au titre de la Surcharge Foncière au bénéfice de la SA HLM Immobilière Centre Loire pour l'opération « Les Noël's » de 13 logements locatifs sociaux neufs à Vineuil ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-020	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Commune de Ménars - Définition d'un périmètre de protection au titre de l'article L.111-17 du code de l'urbanisme - Modalités de la mise à disposition du projet
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- mettre à disposition du public le dossier explicatif sur le projet de création d'un périmètre d'application de l'article L.111-17 du Code de l'urbanisme, du 25 février au 31 mars 2017, en mairie de Ménars et à la Communauté d'Agglomération - Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41 000 Blois, aux jours et heures d'ouverture au public habituelles, la population pourra en outre s'exprimer sur le registre ou adresser un courrier au Président de la communauté d'agglomération.

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Ménars. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans la Nouvelle République et publié au Recueil des actes administratifs.

Décision : à la majorité avec 76 voix pour et 9 abstentions (GARCIA Corinne, BAILLY Françoise, BOUJOT Jérôme, THOLLET François, GRICOURT Marc, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, BEIGBEDER Françoise, FERET Marie-Agnès)

N° 2017-021	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Programme Local de l'Habitat (PLH) – Intégration du contenu modernisé du PLU
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider, conformément à l'article 12-IV du décret du 28 décembre 2015, d'appliquer les dispositions du Livre 1^{er} du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur le, 1^{er} janvier 2016,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Agglopolys ainsi que dans les mairies des communes membres concernées.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-022	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Modifications des modalités de la collaboration dans la mise en œuvre du PLUi Habitat Déplacements entre Agglopolys et les communes membres
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- intégrer la commune nouvelle de Valencisse à l'unité géographique d'Onzain/Chaumont-sur-Loire.

- valider les adaptations apportées au schéma de l'organisation, en annexe.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-023	VOIRIE – Modification du linéaire de voirie communautaire sur le territoire de la commune de Cellettes suite à l'ouverture de la déviation par le Département
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider le principe de modification de la voirie de parcs d'activités sur le territoire de la commune de Cellettes,

- donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-024	TOURISME – Camping Val de Blois - Délégation de service public - Résiliation du contrat
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la résiliation du contrat de délégation de service public du Camping Val de Blois aux torts exclusifs du délégataire en raison de la défaillance à ses obligations contractuelles ;

- dire que cette résiliation sera effective à compter de la notification de la présente à la société Espace Récréa en sa qualité de délégataire du camping Val de Blois ;

- autoriser le Président à signer toute pièce relative à la mise en œuvre de la procédure de résiliation et, particulièrement, à notifier à la Société Espace Récréa la présente délibération afin d'assurer sa parfaite information s'agissant de la résiliation à ses torts exclusifs du contrat dont elle est titulaire.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-025	TOURISME – Camping Val de Blois - Appel à projets assorti d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la recherche d'un opérateur pour la gestion et le développement du Camping Val de Blois à compter de 2017 par le biais d'un appel à projets assorti d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public ;

- approuver la création d'une commission de sélection de l'appel à projets ;

- procéder à la désignation de 5 membres titulaires et d'autant de suppléants qui siègeront au sein de la commission chargée de la sélection des candidatures et des projets.

Titulaires	Suppléants
Chantal TROTIGNON	Yves BARROIS
Michel CONTOUR	Mathilde PARIS
Pierre LESCURE	Christelle FERRE
Gérard CHARZAT	Audrey ROUSSELET
François FROMET	Jean-Yves GUELLIER

- autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-026	PLATEFORME DE SERVICES AUX COMMUNES – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter la communauté d'Agglomération pour qu'elle apporte aux communes de Averdon, Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny en Beauce, Chaumont sur Loire, Cheverny, Chitenay, Cour Cheverny, La Chaussée Saint Victor, Cormeray, Fossé, Françay, Herbault, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Les Montils, Ménars, Mesland, La Chapelle Vendomoise, Marolles, Monthou-sur-Bièvre, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Saint Bohaire, Saint Cyr du Gault, Saint Denis-sur-Loire, Saint Etienne des Guerêts, Saint Gervais la Forêt, Saint Lubin en Vergonnois, Saint Sulpice de Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Valaire, Valencisse, Valloire-sur-Cisse, Veuzain-sur-Loire, Villebarou, Villefrancoeur, Villerbon une assistance pluridisciplinaire,

- approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,

- approuver le montant de la participation des communes adhérentes,

- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-027	TRANSPORT – Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Blois au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2017
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- renouveler l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2017 pour un montant de 5 095,69 euros,
- inscrire les crédits correspondants au budget annexe transports 2017,
- désigner Jean Gasiglia comme représentant titulaire, et Sylvie Bordier comme représentante suppléante au sein du GART,
- autoriser le Président ou son Représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-028	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Soutien à l'association Loir-et-Cher Tech pour l'organisation d'un Startup Weekend à Blois.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 2 500 euros à l'association Loir-et-Cher Tech pour l'organisation d'un Startup Weekend à Blois,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-029	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT - Augmentation du capital en vue de l'entrée de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois au capital de la société.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de Territoires Développement à voter en faveur du projet d'augmentation de capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois d'une somme de 99 200 euros et réalisée par création de 1 984 actions de 50 euros de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de 53 euros par action, soit 105 152 €, soit au total 204 352 euros (augmentation du capital + prime d'émission) ;
- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de Territoires Développement à adopter la modification corrélative de l'article 7 des statuts de la SEM Territoires Développement, en portant le nouveau capital social à 12 153 600 euros ;
- autoriser son représentant pour que l'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et à son Président pour procéder, dans un délai de 18 mois, compte tenu de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital social, modifier le cas échéant les dates d'ouverture et de clôture de souscription, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social, procéder à la modification des statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation desdites opérations ;
- doter son représentant de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de ces décisions notamment pour que l'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 19h55.

***Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE***

***Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables à la Mairie de Blois :
Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.***

Affiché le mercredi 15 février 2017